

mité et qui eût donné une majorité conservatrice, mais on a aussi éliminé de Prince-Albert une région comprise entre la limite sud de la circonscription et la rivière Saskatchewan du Sud, région qui a donné une grosse majorité libérale. Toute la région située à l'est de la rivière Saskatchewan du Sud et qui se trouve présentement dans Prince-Albert donnait une assez forte majorité libérale. Or on l'enlève pour la mettre dans d'autres circonscriptions.

Le très hon. M. BENNETT: Surtout dans Rosthern, n'est-ce pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet, cela va passer à Rosthern. Je me permets de dire que, si l'on avait accepté le chiffre de population que je croyais raisonnable pour Prince-Albert, c'est-à-dire 46,000 ou 47,000, si la région située à l'est de la limite ouest de la circonscription de Prince-Albert, au sud de la rivière Saskatchewan du Sud, avait été laissée telle qu'elle existait, on aurait pu considérer le remaniement juste, étant donné les autres changements effectués. Mais toute cette région a été enlevée de la circonscription de Prince-Albert, et c'est la partie vraiment importante de la circonscription au point de vue des chances de succès des candidats libéraux.

Le premier ministre dit que cette région comprend la ville de Rosthern, que la nouvelle circonscription s'appelle Rosthern et que, par conséquent, la ville de Rosthern et le territoire qui l'entoure devraient se trouver dans la nouvelle circonscription de Rosthern. Cependant, quand on a discuté la chose au comité, on n'a pas parlé de donner le nom de Rosthern à la nouvelle circonscription, mais on lui donnait le nom de Hague. Tel est le nom qu'on lui a donné et qui paraît dans les annexes qui nous ont été présentées. Et voici qu'on va donner le nom de Rosthern à la nouvelle circonscription. Je ne m'oppose pas à cette appellation, car c'est un beau nom, mais je m'oppose certainement avec toute la vigueur possible à ce que Prince-Albert perde les braves gens de Rosthern car je ne connais de meilleurs citoyens dans nul autre endroit de ma circonscription et de la province.

Qu'on me permette de dire quelques mots de l'effet du remaniement sur la teinte politique de la circonscription. Je vais communiquer à la Chambre certains chiffres bien propres à faire voir quels seront les résultats de ces changements. Encore une fois un tableau indiquera plus clairement la nature des changements:

La circonscription remaniée de Prince-Albert. Effet sur la composition politique du comté qu'aura la partie ajoutée de Melfort, groupe de 1,572 personnes.

De ce nombre, aux élections de 1930, 474 ont voté.

Pour les conservateurs, 199

Pour les libéraux, 262

Pour les progressistes 13.

Majorité libérale, 63, sur le candidat conservateur ou 50 sur les deux candidats.

On ajoute au comté un groupe de 1,572 habitants de Melfort. Aux élections de 1930 ce groupe a enregistré 474 voix, soit 199 pour le candidat conservateur, 262 pour le candidat libéral et 13 pour le candidat progressiste. Autrement dit, la section de Melfort annexée à Prince-Albert a donné une majorité libérale de 63 sur le candidat conservateur, ou de 50 sur les deux candidats réunis dans Melfort. Mais permettez-moi d'indiquer l'effet du remaniement par rapport à l'ancienne circonscription de Prince-Albert, c'est-à-dire la circonscription actuelle par comparaison à ce qu'elle sera après le remaniement de la carte:

Dans Prince-Albert Candidat libéral	
Nombre de voix en 1930	9,283
Candidat conservateur	
Nombre de voix en 1930	8,091
Majorité libérale, 1,192.	
Ce qui reste des suffrages de 1930:	
Libéral	6,536
Conservateur	6,735
Majorité conservatrice, 199.	
Ce qui est enlevé des suffrages de 1930:	
Libéral	2,747
Conservateur	1,356
Soit une majorité libérale de	1,391
qui est détachée de Prince-Albert.	
La majorité globale du candidat libéral dans Prince-Albert en 1930 qui était de	
	1,192
Devient maintenant une majorité conservatrice de	199
Moins la majorité libérale de Melfort que est ajoutée	63
Ce qui laisse une majorité conservatrice de	136

En 1930, le candidat libéral a recueilli 9,283 voix, et le candidat conservateur 8,091; autrement dit, la majorité libérale a été de 1,192. Si nous prenons ce qui reste de l'ancienne circonscription de Prince-Albert, d'après le vote de 1930, voici quels seraient à présent les chiffres: pour les libéraux, 6,536; pour les conservateurs, 6,735, soit une majorité conservatrice de 199. Si de cette dernière nous soustrayons la majorité libérale de Melfort, cela donne une majorité conservatrice de 136. En d'autres termes, on transforme une majorité libérale de 1,192, dis-je, en majorité conservatrice de 136.

Le très hon. M. BENNETT: Le très honorable représentant compte-t-il la section triangulaire que j'ai mentionnée tantôt et qu'on détache de son comté?